

Le 20 août 2021

Chers élèves et familles,

Au cours des 18 mois derniers, nous avons été confrontés à de nombreux obstacles qui nous ont obligés à nous adapter à de nouvelles réalités et habitudes. Je sais que cela n'a pas toujours été facile et je tiens à vous remercier pour votre patience et votre collaboration.

Maintenant que nous sommes entrés dans la phase verte, nous allons pouvoir lever certaines mesures de santé et de sécurité à partir de l'année scolaire 2020-21. Par exemple, il n'y aura plus de classes bulles pour les élèves de la maternelle à la 8^e année ; les élèves du secondaire reviendront à l'apprentissage en personne à temps plein ; il n'y aura plus de restrictions sur les cours de musique, les sports et les activités parascolaires ; les cafétérias et les programmes de repas reprendront également leurs activités normales ; et les autobus scolaires pourront transporter les élèves au maximum de leur capacité.

Bien que le Nouveau-Brunswick bénéficie d'un taux de vaccination relativement élevé, le COVID-19 ne va pas disparaître. Des variants du virus continuent à se manifester et de nouvelles recherches sont disponibles chaque jour. De plus, les vaccins ne sont toujours pas approuvés pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Pour toutes ces raisons, nous nous attendons à ce qu'il y ait encore des cas de COVID-19 dans la province et dans nos écoles.

Pour aider à protéger la santé et la sécurité des élèves et du personnel scolaire, en particulier les plus vulnérables, certaines mesures de protection sanitaire resteront en place tout au long de l'année prochaine. Celles-ci seront axées sur la promotion de comportements sains, le nettoyage, le port du masque dans les espaces intérieurs communs, l'obligation pour tout le personnel des écoles et des districts scolaires d'être doublement vacciné ou de se soumettre à des tests de dépistage réguliers, la limitation du nombre de visiteurs à l'école afin de minimiser la possibilité d'expositions en provenance de la communauté. Si vous êtes malades, restez à la maison.

... / 2

Le 20 août 2021

Page 2

Nous demandons aux élèves de la maternelle à la 8^e année de continuer à apporter un masque à l'école chaque jour et d'en laisser un à l'école également. Les élèves de tous les niveaux sont tenus de porter le masque dans les autobus scolaires. Lorsque 90 % des personnes âgées de 12 à 19 ans de leur zone de santé seront doublement vaccinées, les élèves et le personnel scolaire de la 9^e à la 12^e année ne seront plus tenus de porter un masque dans les zones intérieures communes.

Ces mesures ont non seulement permis de réduire la propagation du COVID-19 dans les écoles, mais aussi de réduire les rhumes et les gripes gastriques.

Les écoles continueront de vous informer lorsqu'un cas confirmé a un impact sur une école ou lorsqu'il y a transmission dans l'école. Nous continuerons à travailler avec la Santé publique, les écoles et les districts scolaires pour suivre les plans de gestion des éclosions qui ont permis à nos élèves d'apprendre tout au long de l'année avec un minimum de perturbations de l'apprentissage, un nombre limité de cas et très peu de transmissions dans les écoles.

Comme l'année dernière, nos plans peuvent changer au cours de l'année, notamment lorsque les élèves de moins de 12 ans pourront être vaccinés. Nous vous demandons de faire preuve de patience, de bienveillance et de flexibilité tout au long de l'année à venir. Pour plus d'informations, nous vous encourageons à visiter notre [site web](#).

En travaillant ensemble, en étant respectueux et attentif, le Nouveau-Brunswick continuera à faire preuve de leadership et de vigilance alors que nous passons à cette nouvelle phase de la pandémie.

Le ministre,



Dominic Cardy